



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS  
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Mémoire au Comité des finances  
pour les consultations prébudgétaires de 2025  
en prévision du prochain budget fédéral

L'Association canadienne des optométristes

Août 2024



**Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada fasse de la santé visuelle une priorité pour l'ensemble de la population canadienne en investissant dans une stratégie nationale sur la vision par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ou de Santé Canada, sous la direction d'une personne responsable de la santé visuelle.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement du Canada élargisse la liste des professions admissibles au programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études pour inclure les optométristes dans le but de réduire efficacement les problèmes d'accès aux soins auxquels font face les personnes vivant dans les milieux ruraux, les régions éloignées ou peu peuplées et les collectivités autochtones.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement du Canada prévoie une exonération de l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital pour les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement du Canada honore son engagement à travailler en partenariat avec les collectivités autochtones afin d'améliorer les résultats en santé pour ces populations et veiller à ce que le système de santé de notre pays respecte les besoins uniques des peuples autochtones en incluant des services de soins ophtalmiques et des méthodes de collecte des données appropriés par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone.

Le présent mémoire de l'Association canadienne des optométristes (ACO) vise à mettre en évidence la volonté des optométristes du Canada de contribuer à une économie florissante et à une population en santé. Les efforts actuels ne suffisent pas, car la santé visuelle n'est pas reconnue comme faisant partie intégrante de la santé globale ni comme un élément clé de la santé de la population. Plus précisément, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada n'ont pas de politique sur la vision. C'est pourquoi l'ACO exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître et à mettre en œuvre les quatre recommandations énoncées dans le présent mémoire. Les optométristes savent très bien que 90 % des maladies et des problèmes ophtalmiques au Canada sont traitables ou évitables. En agissant comme de véritables chefs de file pour offrir une meilleure vision aux Canadiennes et aux Canadiens, les optométristes sont en mesure de répondre à des enjeux économiques comme la productivité, l'employabilité et la mobilité. L'accès inadéquat aux soins ophtalmiques empêche de nombreuses personnes au Canada d'atteindre leurs objectifs sur le plan professionnel et éducatif.

L'ACO est le porte-parole national de l'optométrie. Les optométristes sont des prestataires de soins de santé primaires autonomes et les représentants de première ligne en matière de soins ophtalmiques. Les optométristes exercent dans divers milieux : la plupart travaillent dans des cabinets privés tandis que d'autres exercent dans des cliniques de soins primaires, des hôpitaux, des centres de santé communautaires ou au sein de regroupements d'optométristes. En parallèle, les optométristes font de la recherche, enseignent et effectuent des tâches administratives.



**Recommandation 1:** Que le gouvernement du Canada fasse de la santé visuelle une priorité pour l'ensemble de la population canadienne en investissant dans une stratégie nationale sur la vision par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ou de Santé Canada, sous la direction d'une personne responsable de la santé visuelle.

En date d'août 2024, le projet de loi C-284, *Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur les soins oculaires*, actuellement examiné par le Sénat, pourrait apporter des améliorations notables aux soins ophtalmologiques au Canada, où le bien-être de la population est une priorité. L'ACO espère que ce projet de loi mènera à la création d'un Bureau de la santé ophtalmologique à l'Agence de la santé publique du Canada ou à Santé Canada, à la simplification du processus d'approbation des nouveaux médicaments et des nouvelles technologies, à l'augmentation des investissements dans la recherche faite au Canada, à des investissements ciblés pour la sensibilisation à la santé ophtalmologique, la défense des intérêts en la matière et l'appui des groupes de défense. L'ACO espère également que ce bureau améliorera l'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables, comme les aînés, les enfants, les Autochtones et les autres groupes marginalisés.

Un sondage réalisé en janvier 2023 par Abacus Data a révélé que 67 % des Canadiennes et des Canadiens étaient favorables à ce que le gouvernement fédéral s'implique davantage dans la santé ophtalmologique et les soins de la vue. De plus, 77 % des personnes ayant participé au sondage étaient en faveur de la création d'une stratégie fédérale en matière de santé ophtalmologique, qui permettrait à Santé Canada d'examiner rapidement les nouvelles demandes de traitements et de dispositifs pour les affections oculaires; de promouvoir la recherche et d'améliorer la collecte des données sur la prévention et le traitement des maladies oculaires; d'améliorer l'accès aux soins ophtalmologiques pour les personnes mal desservies, notamment les populations autochtones et les ménages à faible revenu; et de favoriser l'échange d'information et de connaissances entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne les maladies oculaires et leur prévention. Même si cela aurait dû être fait il y a longtemps, le gouvernement fédéral peut devenir un véritable chef de file en matière de soins ophtalmologiques. Dans le cadre du mandat de mieux-être et de prévention de l'Agence de la santé publique du Canada, une stratégie nationale sur la vision fixerait des objectifs mesurables pour combler les lacunes dans les résultats en santé liés aux soins ophtalmologiques.

Nous croyons qu'une stratégie nationale permettrait à la fois d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens et de rendre le système de santé plus efficace et plus accessible. En augmentant le financement de la recherche effectuée au Canada, en sensibilisant la population et en améliorant l'accès aux soins ophtalmologiques essentiels, nous pourrions atténuer le fardeau que représentent les problèmes de santé ophtalmologiques pour les personnes et alléger une partie de la pression qui pèse sur notre système de santé.



**Recommandation 2 :** Que le gouvernement du Canada élargisse la liste des professions admissibles au programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études pour inclure les optométristes dans le but de réduire efficacement les problèmes d'accès aux soins auxquels font face les personnes vivant dans les milieux ruraux, les régions éloignées ou peu peuplées et les collectivités autochtones.

Tout en reconnaissant que le gouvernement du Canada élargit le programme à des partenaires de soins de santé essentiels dans son budget de 2024, nous ne saurions trop insister sur l'urgence d'inclure l'optométrie dans ce programme afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent avoir accès aux soins dont ils et elles ont besoin dans toutes les régions de notre vaste pays.

Nous exhortons le gouvernement fédéral à reconnaître que la santé visuelle fait partie intégrante de la santé globale et à soutenir l'accès aux services d'optométrie dans les collectivités rurales et éloignées. En tant que prestataires de soins opulovisuels primaires de première ligne en santé visuelle, les optométristes jouent un rôle essentiel dans le bien-être général de la population en offrant des services de santé rapides.

Plus de 1,2 million de personnes au pays vivent aujourd'hui avec une perte de vision, et plus de 8 millions vivent avec l'une des quatre grandes maladies oculaires. Les maladies entraînant la cécité touchent de plus en plus d'adultes âgés (55 ans et plus). Avec le vieillissement de la population canadienne, le nombre de personnes atteintes d'une déficience visuelle augmentera. Cependant, 90 % des déficiences visuelles sont évitables et traitables si elles sont détectées tôt. En 2019, le coût total de la perte de vision au Canada était estimé à 32,9 milliards de dollars<sup>1</sup>, dont 9,5 milliards de dollars en coûts directs pour le système de santé. Des études révèlent pourtant que l'accès rapide à un diagnostic et à un traitement permet de réaliser des économies à long terme.

Le gouvernement du Canada a plus que jamais la possibilité d'agir en incluant les optométristes dans le programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études pour remédier efficacement aux problèmes d'accès aux soins auxquels font face les personnes vivant dans des zones rurales, éloignées ou peu peuplées. Comme l'indique le budget fédéral de 2023, l'une des façons d'inciter les jeunes générations à s'installer dans les communautés rurales et éloignées est d'accorder un allègement de la dette étudiante. Les études en optométrie au Canada coûtent près de 100 000 \$<sup>2</sup> et près du double pour le nombre grandissant d'optométristes qui traversent la frontière pour poursuivre leurs études aux États-Unis. Compte tenu de cet engagement financier important et du rôle essentiel que les optométristes jouent dans les soins opulovisuels, il serait juste que leurs prêts d'études soient exonérés, comme c'est déjà le cas pour les travailleuses et les travailleurs des services de santé et des services sociaux. Au Canada, les optométristes ont à cœur de contribuer à l'équité en santé et au bien-être de tout le monde. L'exonération des prêts d'études est essentielle pour faciliter le recrutement et le maintien en poste des optométristes dans ces régions. Il est impératif d'élargir la portée de ce programme pour y inclure les optométristes et répondre au besoin urgent d'améliorer l'accès aux soins de la vue dans les collectivités rurales et éloignées.

<sup>1</sup> The Canadian Council of the Blind "[The Cost of Vision Loss and Blindness in Canada](#)"

<sup>2</sup> L'Association canadienne des optométristes <https://opto.ca/fr/devenir-un-od>



**Recommandation 3 :** Que le gouvernement du Canada prévoie une exonération de l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital pour les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé.

À une époque où l'accès aux soins primaires est soumis à des pressions importantes, les gouvernements doivent utiliser tous les outils possibles pour appuyer le recrutement et le maintien en poste des spécialistes de la santé. Le moment choisi pour apporter les changements proposés risque non seulement d'ajouter un fardeau financier pour les prestataires de soins de santé, mais aussi de décourager les optométristes d'ouvrir de nouveaux cabinets, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées qui sont depuis toujours mal desservies.

L'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital d'une demie aux deux tiers risque d'étouffer l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de ces professions. Une hausse des impôts sur les gains en capital réduira les investissements des spécialistes de la santé dans les nouveaux équipements, les technologies en évolution rapide et la formation, ce qui limitera leur capacité à s'adapter aux besoins changeants des personnes nécessitant des soins et à produire des résultats optimaux en matière de soins de santé.

Bien que cette mesure fiscale vise à assurer l'équité, elle pourrait involontairement imposer un fardeau financier plus lourd à celles et ceux qui ont investi considérablement pour servir leurs collectivités dans les régions mal desservies, rurales ou peu peuplées. Elle pourrait également décourager les nouveaux et futurs praticiens et praticiennes de s'engager dans une carrière en santé, ce qui irait à l'encontre de l'effet escompté des récents changements apportés au budget fédéral.

Bien qu'avantageuse, l'augmentation proposée de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) à 1,25 million de dollars pourrait ne pas compenser entièrement l'augmentation des charges fiscales liées au taux d'inclusion de 67 %. Même si nous comprenons que la mesure proposée vise à trouver une solution au déficit du Canada, elle ne tient pas compte des répercussions et des complications à long terme. De nombreuses personnes œuvrant dans le domaine de la santé planifient leur retraite en fonction de l'avoir propre de leur entreprise, et le nouveau régime fiscal pourrait réduire considérablement la valeur qu'elles s'attendent à tirer de leurs années de service. Il est essentiel que le gouvernement fédéral prévoie une exonération des gains en capital pour les spécialistes de la santé.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement du Canada honore son engagement à travailler en partenariat avec les collectivités autochtones afin d'améliorer les résultats en santé pour ces populations et veiller à ce que le système de santé de notre pays respecte les besoins uniques des peuples autochtones en incluant des services de soins oculovisuels et des méthodes de collecte des données appropriés par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone.

Au Canada, il existe un contraste frappant entre les résultats en soins de santé de la population générale et ceux des peuples autochtones. Bien que le Canada soit doté d'un système de soins de santé universel, les collectivités autochtones font face à d'importants obstacles pour accéder à des soins oculovisuels de qualité. L'ACO est très fière d'avoir des membres qui participent au programme des services de santé non



assurés (SSNA). La prestation de soins aux Autochtones ne résout qu'une infime partie des obstacles liés à l'accès aux soins, ce qui est insuffisant. Les optométristes de ce programme sont directement au fait des lacunes existantes dans les services de soins oculovisuels au sein des collectivités autochtones. Grâce au Fonds d'équité en santé autochtone, l'ACO cerne une occasion d'améliorer l'accès juste et équitable à des services de santé visuelle de qualité et adaptés à la culture. Cet investissement fédéral de 2 milliards de dollars sur 10 ans vise à encourager les Autochtones à exercer un plus grand contrôle sur les services de santé et cible les défis uniques auxquels les peuples autochtones du Canada sont confrontés pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé. Les optométristes souhaitent faire leur possible pour éliminer les inégalités en santé et collaborer avec les partenaires autochtones et leurs collectivités pour combler ces lacunes en offrant des services de soins oculovisuels de qualité qui correspondent à leurs priorités en matière de santé.

L'ACO recommande que les services de soins oculovisuels, l'infrastructure et l'équipement médicaux nécessaires pour les cliniques d'optométrie mobiles soient des éléments importants dans la mise en œuvre du Fonds d'équité en santé autochtone. De cette façon, les collectivités autochtones pourraient mieux gérer et renforcer les ressources nécessaires à la prévention, à la gestion et à la promotion de la santé en répondant aux besoins individuels de chaque groupe démographique en matière de santé et de soins oculovisuels.

Pour finir, il est urgent d'investir dans la collecte de données dirigée par les Autochtones pour en apprendre davantage sur l'accès aux services de soins oculovisuels dans les collectivités autochtones. À l'heure actuelle, il n'existe pas de données complètes sur la manière, le lieu et le moment auxquels les Autochtones accèdent ou ne parviennent pas à accéder aux services de soins oculovisuels. La collecte de ces données, notamment le partage des pratiques exemplaires, permettrait aux collectivités de cibler leurs investissements ou d'en savoir davantage sur les soins oculovisuels dans les autres collectivités.

*L'ACO remercie le Comité des finances d'avoir examiné nos recommandations pour le budget de 2025.*